

*Loi organique de 1983*

siégeant au Sénat. Par exemple, depuis quelques jours, j'ai demandé comme d'autres députés, si le Vérificateur général allait vérifier les bilans de la société. Il va de soi que le Vérificateur général, le vérificateur du Parlement, devrait avoir accès aux livres de la CDIC qui sera la plus grande société de portefeuilles au Canada et qui sera autorisée à dépenser des sommes immenses tout en échappant en partie à l'emprise du Parlement. Il convient de permettre au Vérificateur général de vérifier ces livres et de le charger d'avertir le Parlement si les deniers des contribuables ne sont pas dépensés judicieusement et prudemment.

Dernièrement, nous avons également eu une expérience avec Canadair et de Havilland. On a constaté que la société Canadair avait accumulé les pertes les plus élevées qu'une société ait jamais réalisées au Canada: 1.4 milliard de dollars. Le gouvernement a prétendu en comité et à la Chambre qu'il n'était tout bonnement pas au courant de ce qui se passait, que c'était de la faute de la direction et qu'il n'était nullement responsable. Les sociétés Canadair et de Havilland seront dorénavant des filiales de la CDIC qui devra veiller à ce qu'elles soient bien gérées, malgré le fait que la direction de la CDIC n'a que peu d'expérience dans le secteur privé, voire aucune, et qu'on lui demande de diriger le plus grand holding qui ait jamais existé au Canada. Par ailleurs, le ministre responsable de la CDIC est au Sénat au lieu d'être à la Chambre des communes. Ce ministre a des responsabilités bien plus grandes que bien des ministres qui sont aux Communes.

Une telle situation réduit les députés à l'impuissance; ils ne peuvent pas jouer leur rôle qui consiste à obliger le gouvernement à rendre des comptes en examinant ses activités et en préconisant certaines améliorations au jour le jour. On décèle par ailleurs un sentiment de frustration parmi les Canadiens lorsqu'ils constatent que leur gouvernement a perdu le contact avec eux et que le Parlement est incapable de faire le travail pour lequel les députés ont été élus. Avec ce projet de loi, le gouvernement empêcherait encore plus la Chambre des communes, les représentants élus, d'obtenir des réponses et d'obliger le gouvernement à rendre des comptes. C'est pourquoi, plus que pour toute autre raison, je trouve cette disposition du projet de loi malsaine et je juge qu'il faudrait la biffer.

Si le gouvernement veut passer à d'autres éléments, qu'il le fasse, et nous les jugerons d'après leurs mérites. Ce serait certainement une grosse erreur de la part du gouvernement de suivre ces recommandations et de nommer des secrétaires parlementaires au Sénat et de leur permettre de n'avoir aucun compte à rendre aux députés.

J'ai cité un cas, celui de la CDIC, où l'on dénote actuellement des signes flagrants d'irresponsabilité, mais il y en a d'autres. A titre de députés au Parlement, nous avons constaté—et nul doute que vous avez constaté la même chose, monsieur le Président, pendant votre mandat—une tendance de plus en plus accentuée de la part du gouvernement à se soustraire à l'examen du Parlement et à laisser des commissions administratives et des tribunaux prendre des décisions qui devraient être prises par le Parlement lui-même. Nul exemple n'est plus flagrant que celui du CRTC. Le gouvernement a conféré au CRTC des pouvoirs étendus, lui permettant de décider de ce que les Canadiens pourront regarder sur leur écran de télévision et écouter à la radio. Ce Conseil n'a que peu de comptes à rendre au Parlement, et ses prévisions ne sont

pas très rigoureusement scrutées par le Parlement. La loi sur la radiodiffusion lui confère des pouvoirs immenses lui permettant de faire ce qui lui plaît. Il s'est arrogé une autorité immense, lui permettant de décider de ce que les Canadiens pourront voir et entendre, de déterminer l'orientation future de la culture canadienne et l'avenir d'une industrie brassant des millions de dollars, et, dans certains cas, d'influer même sur les relations internationales, tout cela sans être guidé par le Parlement et sans que les députés élus au Parlement puissent avoir leur mot à dire sur la politique à suivre.

Ce n'est qu'un exemple parmi d'autres de l'isolement altier du gouvernement, qui s'est peu à peu coupé des représentants dûment élus par le peuple. Si le gouvernement fait adopter le projet de loi à l'étude, il gravira un nouveau degré vers un isolement de plus en plus marqué.

Chacun d'entre nous pourrions citer d'autres exemples de cette distanciation du gouvernement par rapport aux députés au Parlement, et le projet de loi à l'étude ne ferait qu'aggraver ce problème. On en trouvera un autre exemple en revenant à la question des sociétés de la couronne. Le projet de loi dont le gouvernement a présentement saisi la Chambre lui donne le pouvoir de créer un nombre limité de nouvelles sociétés de la Couronne. Depuis le temps que vous assumez vos fonctions, monsieur le Président, et depuis le temps que je suis député, la vaste majorité des grandes sociétés de la Couronne ont été instituées en vertu d'une loi. On a présenté au Parlement un projet de loi qui a fait ici l'objet d'un débat. Nous avons eu l'occasion d'examiner les dispositions du projet de loi, de voir ce qu'elles avaient de bon, de proposer des amendements et de suggérer des moyens d'y apporter des améliorations. Cela a été un sain exercice.

## ● (1930)

Dans le cas de Petro-Canada par exemple, nous avons tenu au Parlement un débat long et très animé qui a permis aux députés d'exprimer leur point de vue et celui des Canadiens en général sur ce qu'il conviendrait de faire. Or, nous découvrons de nouvelles dispositions et de nouvelles lois qui permettraient au gouvernement de constituer un nombre illimité de nouvelles sociétés de la Couronne sans jamais s'adresser au Parlement, à condition qu'il s'agisse de filiales de sociétés de la Couronne existantes. Ce serait particulièrement vrai dans le cas de la Corporation de développement des investissements du Canada qui pourrait acheter ou vendre n'importe quelle entreprise au Canada sans consulter le Parlement, sans une seconde de discussion ici à la Chambre des communes. Il est certain que ce genre d'irresponsabilité, cette utilisation des deniers publics, cette intrusion du gouvernement sur le marché sans véritable imputabilité au Parlement, sans que les représentants élus du peuple ne puissent faire leur travail et exiger des comptes du gouvernement, tout cela ne peut qu'inquiéter les simples citoyens qui estiment déjà que le gouvernement est devenu trop énorme, trop distant et trop coûteux, et trop enclin à intervenir dans la vie quotidienne des Canadiens.